

## OPC (Ordonnancement-Pilotage-Coordination)

### Autres appellations

OPC (Ordonnancement-Pilotage-Coordination)

### Définition

L'OPC est un gestionnaire du temps et de l'espace, c'est un spécialiste de l'organisation. Il se doit de transformer un dossier de projet en un calendrier récapitulant les tâches de construction à effectuer depuis la construction jusqu'à la réalisation finale. Il garantit le respect du délai maximum de livraison en veillant au bon déroulement de l'activité.

### Conditions générales d'exercice

Ce métier s'exerce en bureau durant la phase de conception puis principalement à l'extérieur. Le respect des délais est l'aspect essentiel de l'activité. Ce qui nécessite une prise en compte exhaustive des étapes de la construction afin d'élaborer la planification requise.

### Formation et expérience

Cet emploi est un métier d'expérience qui demande d'avoir une connaissance transversale des activités du bâtiment. Son titulaire nécessairement de statut cadre, a une formation de niveau II ou I spécialisée dans le domaine du bâtiment.

### Compétences de base

- Analyser un dossier, déterminer les besoins techniques et humains ainsi que les étapes de construction afin de réaliser un calendrier de travail.
- Elaborer le planning détaillé.
- Préparer et animer des réunions de coordination.
- Effectuer un suivi strict des activités (catalogue des tâches et valorisations), gérer les interfaces entre les activités, pour que les délais de livraison soient respectés.
- Soumettre chaque étape à la validation obligatoire.

### Compétences associées

- Posséder une bonne connaissance des métiers du BTP.

### Capacités liées à l'emploi

*L'emploi/métier requiert d'être capable de :*

- Etre un homme de communication.
- Traiter avec les entreprises qui vont intervenir (gros oeuvre, second oeuvre).
- Savoir animer une réunion.

## Spécificités

### Responsabilités exercées

- Rapport direct avec les entreprises intervenant sur le chantier (appels d'offres, détermination des périodes d'intervention et des délais).

### Activités exercées

- Ouverture du chantier et mise en place des structures d'organisation.
- Ordonnancement.
- Pilotage et coordination.

### Lieu d'exercice de l'activité

- Bureau d'études.
- Entreprise publique (HLM,...).

### Conditions de travail

- Mobilité.